

Messieurs les marchands et autres sont priés de fermer leurs magasins jusqu'à la fin de la procession, et les citoyens en général sont priés de décorer les rues où la procession passera.

Par ordre,

L. G. BAILLARGÉ,
Commissaire Ordonnateur.
ULRIC J. TESSIER,
Secrétaire Archiviste.

Réserves du Clergé.

L'honorable M Price a introduit une série de résolutions relativement aux réserves du clergé. Ces résolutions qui que proposées par un membre du ministère, ne sont pas cependant une mesure de l'administration. Par ces résolutions, M. Price propose à la chambre de déclarer, qu'aucune dénomination religieuse ne doit être considérée comme ayant des droits acquis à ces réserves, ni aux revenus provenant de la vente de ces réserves: que les réclamations de ceux qui jouissent actuellement des dites réserves ou des revenus d'icelles doivent être réglées d'une manière libérale:—que pour obtenir ce but, le parlement impérial, devrait passer une loi pour faire cesser à une époque déterminée la perception de ces revenus par ceux qui en jouissent actuellement, et pour autoriser le parlement provincial à approprier comme il le jugera à propos, tous les revenus provenant de la vente des dites réserves: qu'une humble adresse soit présentée au parlement impérial 3 et 4 victoria, ch. 78 et pour autoriser la législature du Canada à disposer des dites réserves et des produits d'icelles.

Nous apprenons que la corporation de cette ville a prié l'hon. M. Chabot de ne rien faire sur le bill amendement l'acte d'incorporation de la cité de Québec, maintenant devant la Chambre, jusqu'à ce que l'autorité municipale ait préparé quelques changements à faire à ce bill. Nous espérons que parmi les changements il s'en trouvera à l'égard du prélèvement des taxes que le bill actuel propose de recouvrer d'une manière plus que sommaire.

Le 14 juin. La chambre s'est formée en comité sur la tenue seigneuriale. Le comité s'ajourne de nouveau le 17.

M. Lafontaine a introduit un Bill pour augmenter la représentation. 2e lecture, le 28 juin.

Hier, vers les deux heures, nous aperçûmes de notre bureau, une longue traînée de fumée qui sortait entre les bardeaux de la couverture de la maison de M. Hough, sur la rue Ste. Anne. Nous donnâmes l'alarme et bientôt la pompe des *Voltigeurs* et quelques autres arrivèrent à temps pour empêcher l'incendie d'éclater. C'est la compagnie des *Voltigeurs* qui a lancé la première eau, malgré la blâmable conduite du capitaine *Boomer*, de la pompe No. 3, en cette occasion.

Quelques heures plus tard, un autre incendie éclatait dans le faubourg St. Louis; les pompes s'y rendirent, et il n'y a eut que deux ou trois hangars de détruits.

Le steamer *Griffin*, se rendant de Buffalo à Toledo, est devenu la proie des flammes, le 17 du courant. Entre 200 à 300 personnes ont perdu la vie dans ce sinistre.

Nous invitons les amateurs de la bonne musique de ne pas manquer d'assister aux concerts de la société Allemande.

Nous regrettons d'apprendre que M. le Dr. Landry, s'est cassé une jambe, lundi dernier par suite d'une chute causée par son cheval.

Par le Télégraphe.

TORONTO, 17 juin.

Le comité nommé pour s'enquérir des réductions à faire dans les dépenses publiques a adopté des résolutions recommandant de réduire le salaire du gouverneur de £7777 à £3,000 par an; celui de l'orateur à £500, et la paie des membres à 10s. par jour.

Pour les résolutions: MM. Badgley, Boulton (de Toronto), Cameron, Cartier, Christie, Holmes, Hopkins, Papineau, Sherwood. 9.

Contre: MM. Boutillier, Cauchon, Hincks, McDonald, McLean, Morrison, Viger, Cayley. 8.

Affaires de Routine.

TORONTO, 10 juin 1850.

Un message est reçu du conseil législatif, adoptant le bill pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de Sa Majesté le roi Guillaume Quatre, intitulé, "Acte pour prévenir la multiplicité des poursuites et l'augmentation des frais dans les actions sur billets, obligations, lettres de change et autres instruments" avec un amendement.

Pétitions reçues et lues (entr'autres):
Du Rév. F. Pilote, au nom de la corporation du collège de Ste. Anne Lapocatière, demandant que l'allocation accordée au dit collège soit augmentée.

Du Rév. Thomas Destroismaisons, et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance. (Et plusieurs autres semblables.)

L'hon. M. Hincks présente; par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, un état du commerce pour l'année 1849.

L'amendement du conseil au bill pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de Sa Majesté le roi Guillaume Quatre, intitulé, "Acte pour prévenir la multiplicité des poursuites et l'augmentation des frais dans les actions sur billets, obligations, lettres de change et autres instruments," est adopté.

Un bill grossoyé pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, est lu pour la troisième fois et passé.

La seconde lecture du bill pour amender et consolider l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada, est remise à demain.

Le bill grossoyé du conseil, pour pourvoir à l'établissement de compagnies incorporées à fonds social pour exploiter les manufactures, les mines, et pour d'autres fins mécaniques ou chimiques, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité pour mercredi en huit jours.

La seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, est remise à jeudi prochain.

La seconde lecture du bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le Bas-Canada, relatifs aux grands chemins et ponts, et pour d'autres fins, est remise au 25 du courant.

Un bill pour révoquer certaines dispositions de l'acte de la Maison de la Trinité de Québec, et pour exempter les matres de vaisseaux appartenant au district de Québec, de prendre des pilotes en certains cas, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité.

Un bill pour assurer les enchères aux ventes du shérif dans le Bas-Canada est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité.

Le bill pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, est pris en considération et amendé en comité;—sera rapporté mercredi prochain.

Les autres ordres du jour sont remis à mercredi 12. Et la chambre s'ajourne.

ACTES OFFICIELS.

Par proclamation en date du 20 mai, une partie du territoire du Saguenay a été érigée en township, sous le nom de *Jonquière*.

Florence Deguise, écr. de Ste. Anne Lapocatière, a été nommé agent des terres de la couronne dans le comté de Kamouraska; et François Têtu, écr., dit. comté de l'Islet; Alexandre M. Déjais, écr. juge de paix pour le district des Trois-Rivières.

LE PUITS FATAL.—Vendredi dernier, vers midi, deux jeunes gens de Saint-Roch, l'un nommé Audry, l'autre Gagnon, employés à la corderie de M. Henderson à Beauport, s'amusaient après leur dîner, auprès d'un puits que l'on venait de nettoyer et qui ne contenait qu'environ trois pieds d'eau. L'un d'eux, s'étant fait descendre dans un seau, fut asphyxié par le gaz acide carbonique au fond du puits; l'autre, étant allé à son secours, fut également asphyxié; et un ouvrier irlandais qui passait par-là, étant descendu lui le troisième pour secourir les deux premiers, eut le même sort. Tous les trois